



Régate : « **Femmes à la barre** »

**C.N.V.S**

**Organisateur : Club nautique du Val de Sarthe**

*Club Nautique du Val de Sarthe*

*Parrainé par  
la Banque populaire de l'Ouest*

**Lieu** : plan d'eau de la Gèmerie à Arnage (Zone sud le Mans).

plan d'accès sur <https://cnvs.jimdofree.com> dans rubrique « structure »

**Dimanche 27 juin 2021**

*Plan d'eau de la Gèmerie à Arnage*

*Club Nautique du Val de Sarthe*

**Grade 5C**

**1. REGLES**

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV) 2021-2024*
- 1.2 Les règlements départementaux.
- 1.3 les règlements fédéraux.

**2. PUBLICITE DE L'EPREUVE**

Les bateaux *peuvent être tenus d'arborer* la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

**3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION**

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - La régata est ouverte à tous les bateaux des classes, dériveurs doubles, dériveurs solitaires, inter séries et quillard de sport MiniJi. **Le bateau doit obligatoirement être barré par une jeune fille ou une femme mais l'équipage peut être féminin ou mixte.**

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint à [cnv.sarthe@gmail.com](mailto:cnv.sarthe@gmail.com) ou sur le site du club au plus tard le 23 juin 2021.: <https://cnvs.jimdofree.com/comp%C3%A9titions/pr%C3%A9-inscription/>

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs



Régate : « **Femmes à la barre** »

**C.N.V.S**

#### 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : Pas de droit à payer.

#### 5. PROGRAMME

- 5.1 Confirmation d'inscription :  
26 juin de 9h30 à 10h
- 5.2 Jauge et contrôles : sans objet.
- 5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
Dimanche 27 juin	10h30	Inter séries dériveurs IPR, IMR & IGR et MiniJi

- 5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :  
- Disponible à l'inscription  
- **Affichage extérieur sur fenêtre salle « La caravelle ».**

#### 7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type triangles ou autres parcours construits adaptés au plan d'eau
- 7.2 L'emplacement de la zone de course : totalité du plan d'eau excepté zone de baignade.

#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.  
(b) Quand 3 à 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

- 9.3 Le système de classement est le suivant : *Système de Points a Minima de l'annexe A*

Un classement sera établi : dériveurs inter séries et MiniJi. Le classement de chaque course sera effectué en temps compensés.

#### 10. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 11. PRIX

Des prix seront distribués.

#### 12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

#### 13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES. COVID 19 :

Les coureurs et accompagnateurs devront respecter les gestes barrières (mesures d'hygiène, de distanciation physique, du port du masque à terre) à tout moment et en tout lieu sur le site du CNVS et de la Gèmerie. Ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants, accompagnateurs, bénévoles, encadrants. Dans ce contexte incertain le CNVS s'efforcera de vous accueillir au mieux, selon les consignes sanitaires applicables, la salle la Caravelle et les vestiaires pourront rester fermés.

En cas de suspicion de Covid-19, il est demandé au coureur/accompagnateur de renoncer à venir participer à la régata.



AVIS DE COURSE



Régate : « **Femmes à la barre** »

**C.N.V.S**

Le CNVS ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19, le CNVS et ses représentants ne pourront être tenus responsables

1. Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter : [cnv.sarthe@gmail.com](mailto:cnv.sarthe@gmail.com) ou Tél. : 0751671287 ou site <https://cnvs.jimdofree.com>

Président du Comité de course : Noël DOUET

Adjoint au comité de Course : Daniel CARTEREAU

Président du jury : Noël DOUET